



## invalidité 2 eme catégorie

Par **arganiere**, le **29/03/2019** à **18:12**

Bonjour je vous contact car j'ai un soucis qui me mine, j'ai etait mise en invalidité 2 éme catégorie par la cpam suite à une accident du travail avec des sequelles, j'ai perdue en 2013 mon emploi avec une ancienneté de 14 ans ou je percevais entre 1400/2500 eur avec les primes, jours feeries, heures de nuit etc. A l'époque quand ont m'a mis en invalidité, le medecin de la cpam, m'a dit que je pouvais travailler à hauteur de 80H par mois qui correspond à un mi-temps, depuis 2013 j'ai fais beaucoup de demarches pour retrouver du travail, mettant ma santé en danger, d'où à certaines moments aggravation qui ont etaiet constatés. Dernierement en tant que travailleur handicapée je devais refaire mon dossier de reconnaissance, meme si je ne perçoit rien de la mdph, j'ai fais meme dossier securité sociale en pensant que l'ont allait prendre en compte mon aggravation et revaloriser ma rente invalidité accident puisque je touche que 830 eur, est ce normal, sans jamais avoir eu de revalorisation, or, j'ai etait convoqué par un medecin conseil aujourd'hui, qui n'a meme pas pris la peine de regarder le dossier ramené, de plus il m'a choqué quand il a constaté que depuis 1 ans et demi j'effectuez un cui/cue contrat précaire avs dans les ecoles pour 630 eur, et 80Heures par moi, il m'a dit madame ce n'est pas normal, pourquoi avoir fait une demande de revalorisation de la rente?, de plus vous ne devez pas travailler, alor vous allez etre convoquez, et ont va revoir votre indemnisation a la baisse, je lui est dit que quand ont m'a mis en invalidité j'etais encore dans la societe et suis passée d'un temps plein à un mi-temps, a 870 eur par mois et la personne n'a rien dit pendant 6 mois, de plus le medecin qui m'avait mis m'avait confirmer que je pouvais travailler, et vous vous dite le contraire, il m'a dit elle à due se tromper, et maintenant que mes ressources ont vraiment baisser ont veux en plus de m'avoir fait perrdre mon emploi, puisque la decision c'est la secu qui m' a mis en invalidité .Ont doit me réduire mon allocation du fait que je touche en plus 630 eur, je ne comprend plus, j'ai très peur est ce normal, qu'est ce que je dois faire?, pouvez vous m'aider à ecrire à la direction du service medical?, car ont est en train de me mettre en situation de fragilité à 55 ans , ue santé très fragile, comment arriver à joindre les deux bout étant seule et garder la tête haut, quand vous essayer de vous en sortir, aider moi si vous plait à me dire les démarches à entreprendre. Cordialement Madame elisaoui adresse mail felisaoui@gmail.com